



CTL

COMITÉ TECHNIQUE LOCAL

du 23 juin 2015

e-mail : fo.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr

Compte-rendu



02 40 20 76 56

MOTION LIMINAIRE

Madame la Présidente,
Nous sommes aujourd'hui réunis en Comité technique local.

Nous devons notamment revenir sur le point concernant la constitution des Pôles de contrôle de revenus et de patrimoine (PCRPs).

Nous redisons ici ce que nous avons dit en groupe de travail : il est complètement anormal que les collègues du PC2 de Nantes ne soient pas intégrés dans le périmètre leur permettant, s'ils le souhaitent de postuler pour aller vers ces nouvelles structures.

Cette possibilité qui, d'après la DGFIP, est offerte au Directeur dans l'instruction du 11 décembre 2014 des départements de limiter le périmètre alors même les agents remplissent la mission, s'apparente au fait du Prince.

Pour le reste des restructurations, à **FO**, nous sommes convaincus que nous fonçons droit dans le mur. Ce qui nous inquiète le plus, bien entendu, c'est la santé des agents (de BILLI, des RH, de la Formation Professionnelle, de la DISI ...et tous ceux concernés par les restructurations) car cette course folle va les entraîner vers des risques psycho-sociaux dans une situation déjà lourdement dégradée.

Cette situation ne fera qu'empirer : on le sait, les vacances d'emplois en C et B vont encore être nombreuses en 2015 (rappelons qu'en 2014, il manquait 75 agents de ces catégories dans le 44 au mouvement du 1^{er} septembre).

Pour 2016, 1 830 vacances de C sont annoncées au niveau national et 1348 B. On le

sent bien, les suppressions d'emplois des années à

venir sont gérées de plus en plus en amont ... et en ce qui nous concerne la DGFIP anticipe les méfaits de la démarche stratégique, de la réforme territoriale et de la mise en place de la retenue à la source probablement.

Nous n'en dirons pas plus aujourd'hui car, de plus en plus, nous avons le sentiment de « prêcher » dans le désert face à une direction générale de plus en plus sourde aux arguments des représentants des personnels, méprisant le dialogue social.

Définition du dialogue : il désigne un type de communication entre plusieurs personnes et se distingue de la discussion et du débat : il réfère à un mode de conversation qui comporte une interpénétration des arguments convergents et convaincants, au fur et à mesure de ce qu'il se déploie parmi les interlocuteurs. Nous en sommes bien loin. Trop loin.

Les élus **FO** DGFIP 44

Constitution des PCRPs

Ce point avait fait l'objet d'un vote CONTRE par l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la DRFIP44, au CTL du 1^{er} juin 2015.

Conformément aux modalités du dialogue social modifiées en 2008, il devait donc être rediscuté dans un prochain Comité Technique.

Rappel : **FO** avait en son temps voté contre ces nouvelles modalités au motif qu'elles conduisaient à remettre en cause le pluralisme syndical, le paritarisme et la place des organisations syndicales. De plus, **FO** dénonçait la pratique d'un pseudo-dialogue social conçu pour associer les syndicats aux projets gouvernementaux en



Les élus **FO** DGFIP 44 : Chrystelle TONNELIER – Agnès GUIBERT - M-Claire DOMINICI – Sophie LAINE

FO DGFIP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)

évacuant les revendications.

FO ne s'était pas trompé : en effet, bien trop souvent, les dossiers reviennent en second CTL sans la moindre modification et les nouveaux votes CONTRE

de l'ensemble des syndicats n'empêchent pas l'administration de faire passer ses projets de destruction de la DGFIP

Concernant la mise en place des PCRPs, la direction locale a accepté de faire une seule et unique concession dans la répartition des agents*

Nantes 1	Nantes 2	St-Nazaire
Couvrent les secteurs de :		
Nantes Centre Nantes Sud	Ancenis Châteaubriant Nantes nord Nantes est	St-Nazaire Pornic
Les agents :		
*9A (au lieu de 10 prévue au 1 ^{er} juin) - 13B	*6A (au lieu de 5 prévue au 1 ^{er} juin) 10B 2C	1A – 13 B
23	17	14
En provenance de :		
11 SIP 3 PCE *5 BDFI (et non plus 4) 4 FI	9 SIP 1 PCE *3 BDFI (et non plus 2) 5 FI Dont 1 B sur la RAN Chateaub*	7 SIP 1 PCE 6 FI Dont 1B sur la RAN de Pornic*

Une avancée importante pour les collègues du PCE2 : il avait été annoncé (en groupe de travail sur les règles de gestion du 18 juin) par la DRFiP44 qu'ils n'entraient pas dans le périmètre des futurs PCRPs, et ce sur consigne de la DGFIP.

Enfin ils y seront intégrés !

Comme quoi, notre intervention "*musclée*" en qualifiant de scandaleuse et honteuse la note de service du 11 décembre 2014 qui permettait, de limiter, les périmètres des collègues exerçant la mission, à la guise de la DGFIP, aura trouvé écho auprès de la DRFiP44....

Malgré le nouveau vote CONTRE de l'ensemble des élus, la création des PCRPs a été actée.

Les élus **FO** continuent de déplorer que cette création soit décidée alors même que tout n'est pas

bouclé (protocole visant notamment à déterminer les périmètres d'investigation entre les différents services - PCE, SIE et PCRPs - ainsi que les modalités de participation des agents des PCRPs lors de la campagne IR) : [voir notre tract du 1er juin 2015](#).

Réorganisation des PCE de Nantes

Parallèlement aux réorganisations des SIE nantais, il est nécessaire de revoir les périmètres géographiques des PCE. L'administration saisit également l'occasion pour réduire le nombre de PCE nantais de 3 à 2.

Le PCE1, déjà réparti actuellement entre les PCE 2 et 3 pour pallier à des difficultés structurelles sera supprimé au 1^{er} janvier 2016..

Nouvelle organisation des PCE Nantes au 01/01/2016 :

- Futur PCE n°1 = Nantes Centre + Nantes Sud
- Futur PCE n°2 = Nantes Nord + Nantes Est + Châteaubriant + Ancenis

Les emplois du PCE1 actuel seront répartis entre les 2 futurs PCE nantais et le PCRPs.

Futur PCE n°1 = 15 emplois		Futur PCE n°2 = 14 emplois	
Emplois A	Emplois B	Emplois A	Emplois B
2 PCE1 6 PCE2	2 PCE1 5 PCE2	3 PCE1 5 PCE3	2 PCE1 4 PCE3

(Pour mémoire : 3 emplois de A et 1 emploi B en provenances des 3 PCE actuels doivent être transférés aux PCRPs).

En complément de cette réorganisation, les missions d'expertise seront transférées aux SIE.

VOTE UNANIME : CONTRE

Schéma d'organisation des SIP de Nantes

Les futurs SIP seront constitués de 2 pôles Assiette et 1 pôle Recouvrement avec chacun à leur tête 1 adjoint cadre A.

L'organisation des pôles Assiette est laissée à la libre appréciation du chef de service :

- possibilités de diviser ou non les pôles assiette en 2 équipes encadrées par des cadres B
- possibilité de créer des cellules foncières au sein de chaque SIP ou de les exercer au sein des secteurs d'assiette.

Un des cadres A sera désigné référent Missions foncières, référent Cadastre et chargé des relations avec le PTGC.

Le 2ème cadre A sera référent CSP et chargé des relations avec le PCR.P.

Le pôle Recouvrement gèrera le recouvrement de l'impôt et la comptabilité du SIP. Le cadre A du pôle sera expert Recouvrement. Ces secteurs seront renforcés pour éviter les difficultés rencontrées actuellement.

Les restes à recouvrer (RAR) seront transférés :

- de la trésorerie de Rezé au SIP Nantes Sud,
- du SIP Nantes Sud Ouest et du SIP Nantes Ouest au SIP Nantes Nord.

La cartographie des futurs secteurs d'Assiette a été établie pour :

- équilibrer les charges entre les 2 secteurs
- avoir un tissu fiscal varié permettant de diversifier les tâches au sein du secteur
- prendre en compte le périmètre de compétence géographique du recouvrement.

La direction s'est engagée à être très vigilante et à prendre toutes les mesures nécessaires permettant le fonctionnement des SIP dans les meilleures conditions possibles dès leur mise en place (formations, attribution en priorité des équipes de renfort ...).

Naturellement, à **FO**, nous resterons, nous aussi, très vigilants, comme nous le sommes déjà depuis les premières annonces sur la démarche stratégique.

VOTE: CONTRE

Horaires de MINDIN

Le départ en retraite d'un agent entraîne une réorganisation du service qui nécessite une modification d'ouverture au public à compter du 1^{er} septembre 2015:

- matins de 8h30 à 12h30 (au lieu de 12H00 actuellement)
- après-midi : 13H30 à 15H30 les lundi et mardi et fermeture les autres après-midi (au lieu de 13H30-16H tous les jours précédemment)

FO est resté fidèle à sa position lors des réductions d'ouverture des postes comptables des communes de moins de 10 000 habitants ([CTL du 17 mars 2015](#)) en refusant de voter : à **FO**, même si nous sommes toujours CONTRE ces fermetures, nous avons pris le parti de laisser la DGFIP prendre ses responsabilités afin de ne pas repousser cette échéance.

"Alors même que la fusion, à laquelle les personnels étaient majoritairement opposés, a été mise en place officiellement dans le but d'une amélioration du service au contribuable et à l'usager, les modifications des horaires d'ouverture au public témoignent aujourd'hui de l'aveu implicite de l'échec de la fusion. L'administration est en effet dans l'incapacité de tenir ses propres engagements et n'a rien d'autre à proposer que des fermetures partielles afin de soulager les personnels qui n'en peuvent plus d'exercer leur mission de service public dans un contexte toujours plus pénible. A quand la grande braderie de nos missions ? "



Transfert de la gestion de la Chevallerais

Cette commune actuellement par le SIP-E de Châteaubriant (professionnels et assiette des particuliers) et de la trésorerie de Blain (recouvrement), sera à compter du 1^{er} janvier 2016 en charge des futurs SIP et SIE Nantes nord.

**VOTE:
abstention générale**



Planning prévisionnel des travaux du 44

■ **Cambronne :**

- 2nd semestre 2015 : Sécurisation et de mise en accessibilité de la cour (1ère tranche) + 1ers travaux d'accessibilité des bâtiments

- 3ème quadrimestre 2015 : Traitement de l'amiante à Audubon par encapsulage

Décembre 2015 – janvier 2016 : déménagements pour constituer les 3 SIP, 4 SIE et les 2 PCRPs et regrouper le pôle CE. Les 3ème et 4ème étages du bâtiment Graslin sont partiellement libérés.

- Premier trimestre 2016 : renforcement des sols du 4ème étage du bâtiment Graslin

- Second semestre 2016 : Accueil des services de la DIRCOFI (SCAD, Brigades) et de la DVNI (BVCI) de Nantes

Au cours de l'année 2016 : réaménagement/sécurisation de l'accueil Jules Verne après le départ vers Rezé d'une partie des agents de l'AJV.



Reste à préciser, le calendrier pour les opérations suivantes :

- Sols de Graslin : embellissement des sols (1er et 2ème étages fin 2015 puis les 3ème et 4ème étages début 2016)

- début des travaux de raccordement au réseau de chaleur

2015-2016

- remplacement de la centrale d'alarme

- réfection du toit du bâtiment Delambre (3ème trimestre 2015),

- réfection des lignes de vie des toits (juin 2015).

2016

Des crédits vont être sollicités pour la façade, le toit, la remise à niveau de l'électricité du bâtiment Graslin.

■ **Rezé**

- Décembre 2015 – janvier 2016 : Livraison du SIP de Rezé+déménagement à Rezé des agents (de Cambronne et de la Trésorerie de Rezé)

- 1er trimestre 2016 : réaménagement de la trésorerie de Rezé

■ **Lotz-Cossé**

- 1er quadrimestre 2016 : départ de la Trésorerie amendes (vers Rezé) et départ des Domaines, du CGR et du SLR vers Cambronne (fin de bail envisagée pour le 30 avril)



■ **Saint-Nazaire**

- 3ème trimestre-début 4ème trimestre 2015 : réception des travaux actuels de l'Hôtel des Finances (HF) de Gaulle

- 4ème trimestre 2015 et 1er trimestre 2016 : rénovation du 2ème étage de l'HF de Gaulle

- Fin du 1er trimestre – début du 4ème trimestre 2016 : réinstallation des agents provisoirement relogés (SIP, SIE, ICE, BDV...)

- Au cours de l'année 2016 : réaménagement et agrandissement de l'accueil de l'Hôtel des Finances de Gaulle

- Au cours des années 2016-2017 : déménagement de Saint-Nazaire EH, Saint-Nazaire Municipalet de la RF vers l'HF de Gaulle

- Rénovation du cabinet médical de l'HF de Gaulle acté

- Préssencé : la DRFIP va solliciter des crédits pour cet immeuble

■ **Montoir**

- Déménagement vers Saint-Nazaire de Gaulle, en cours de discussion avec la mairie de Montoir, qui a donné congé à la DRFIP (Report accordé jusqu'au 31/12/2015 à ce jour. Nouveau report demandé de la DRFiP44).